



PREFECTURE
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : M^{me} Colombe POITRIMOL
Tél. : 02 37 27 70 95
Fax : 02 37 27 72 57
Mél : colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

20 JUIL. 2017

ARRETE n° 17/07-02
portant habilitation dans le domaine funéraire
de la SARL « Pompes Funèbres PENARD - Taxi PENARD TESSIER » à SENONCHES
pour son établissement situé à LA LOUPE, 9, rue du Château

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-55-17 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU la demande d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par la SARL « Pompes Funèbres PENARD – Taxi PENARD TESSIER », dont le siège social est située 61, route de la Ferté Vidame 28250 SENONCHES pour son établissement situé à LA LOUPE, 9, rue du Château ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} – La SARL « Pompes Funèbres PENARD – Taxi PENARD-TESSIER », dont le siège social est situé 61, route de la Ferté Vidame 28250 SENONCHES, exploitée par M. Sébastien PENARD, est habilitée, pour son établissement de pompes funèbres situé 9, rue du Château 28240 LA LOUPE pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant mise en bière ;
- le transport de corps après mise en bière ;
- l'organisation des obsèques ;
- les soins de conservation ;
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- la fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire ;

Article 2 – le numéro d'habilitation est 17.28.129.

.../...



Article 3 – La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 – Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de LA LOUPE, M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SARL « Pompes Funèbres PENARD – Taxi PENARD-TESSIER ».

La Préfète,
Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du tribunal administratif d'Orléans en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative.